

M. de Ramezay eut cette même année 1699 un différend assez sérieux avec M. de Merville.

M. de Callières raconte cet incident comme suit dans une lettre au ministre en date du 20 novembre 1699 :

“ Le sieur de Ramezay étant en cette ville où il était descendu pour ses affaires en partit avec M. l'évêque pour aller aux Trois-Rivières pour conclure le marché de sa maison qu'il lui a vendue pour les Ursulines hospitalières. Le sieur de Merville, qui y était en garnison avec sa compagnie, refusa de le reconnaître comme gouverneur quoique M. Provost n'eut pas encore été reçu à sa place ayant mis aux arrêts le sieur de Tourbillon faisant la charge d'aide-major pour avoir pris l'ordre de lui et ensuite envoyé un sergent le donner au cercle, ce que le sieur de Ramezay ayant appris fit sortir des arrêts le sieur de Tourillon et envoya ordonner au sieur de Merville de les tenir dans sa chambre, ce qu'il refusa de faire et sur la plainte que le sieur de Ramezay m'a faite par écrit de cette désobéissance, certifiée par les sieurs de Tourillon et de Cournoyer, enseigne, j'envoyai le sieur d'Esgly, aide-major des troupes, porter l'ordre ci-joint pour l'interdire à la tête des compagnies qui tiennent garnison dans cette place, ce qui l'a obligé, ne devant plus toucher de paye jusqu'à ce que Sa Majesté en ait autrement ordonné, de me demander de passer en France, ce que je lui ai accordé, n'ayant pas de quoi subsister ici.”

En 1700, le roi accordait une pension de 600 livres à M. de Ramezay.

Le 20 juin 1703, il obtenait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Le 15 mai 1704, M. de Ramezay était appelé au gouvernement de Montréal qu'il garda pendant vingt ans.

Comme les gouverneurs de Montréal étaient obligés de pourvoir à leur propre logement, M. de Ramezay acheta, la même année, un emplacement sur la rue